

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
570-2-1**

Première édition
First edition
1994-09

**Systèmes d'alimentation électrique par rail
pour luminaires –**

Partie 2:

**Systèmes d'alimentation mixte –
Section 1: Classes I et III**

**Electrical supply track systems
for luminaires –**

Part 2:

**Mixed supply systems –
Section 1: Classes I and III**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 570-2-1: 1994

Numéros des publications

Depuis le 1^{er} janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60 000.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à des questions à l'étude et des travaux en cours entrepris par le comité technique qui a établi cette publication, ainsi que la liste des publications établies, se trouvent dans les documents ci-dessous:

- «Site web» de la CEI*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement (Catalogue en ligne)*
- **Bulletin de la CEI**
Disponible à la fois au «site web» de la CEI* et comme périodique imprimé

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60050: *Vocabulaire Electrotechnique International (VEI)*.

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60617: *Symboles graphiques pour schémas*.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60 000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is to be found at the following IEC sources:

- IEC web site*
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates (On-line catalogue)*
- **IEC Bulletin**
Available both at the IEC web site* and as a printed periodical

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: *International Electrotechnical Vocabulary (IEV)*.

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60617: *Graphical symbols for diagrams*.

* See web site address on title page.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
570-2-1**

Première édition
First edition
1994-09

**Systèmes d'alimentation électrique par rail
pour luminaires –**

Partie 2:
Systèmes d'alimentation mixte –
Section 1: Classes I et III

**Electrical supply track systems
for luminaires –**

Part 2:
Mixed supply systems –
Section 1: Classes I and III

© CEI 1994 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

**CODE PRIX
PRICE CODE**

H

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	4
Articles	
1 Généralités	6
1.1 Domaine d'application	6
1.2 Références normatives	6
2 Définitions	6
3 Classification	8
4 Prescriptions générales d'essai	8
5 Marquage	8
6 Prescriptions générales	10
7 Construction	10
8 Lignes de fuite et distances dans l'air	12
9 Bornes	12
10 Câblage externe et interne	12
11 Endurance thermique et températures de fonctionnement	12
12 Protection contre les chocs électriques	14
13 Résistance à l'humidité	14
14 Résistance d'isolement et rigidité diélectrique	14
15 Dispositions en vue de la mise à la terre	14
16 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement	14
Figure 1 – Système de rails pour luminaires (définitions)	16

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
Clause	
1 General	7
1.1 Scope	7
1.2 Normative references	7
2 Definitions	7
3 Classification	9
4 General test requirements	9
5 Marking	9
6 General requirements	11
7 Construction	11
8 Creepage distances and clearances	13
9 Terminals	13
10 External and internal wiring	13
11 Thermal endurance and operating temperatures	13
12 Protection against electric shock	15
13 Resistance to humidity	15
14 Insulating resistance and electric strength	15
15 Provision of earthing	15
16 Resistance to heat, fire and tracking	15
Figure 1 – Luminaire track systems (definitionS)	16

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

SYSTÈMES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PAR RAIL POUR LUMINAIRES –

Partie 2: Systèmes d'alimentation mixte – Section 1: Classes I et III

AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Electrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par les comités d'études où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 3) Ces décisions constituent des recommandations internationales publiées sous forme de normes, de rapports techniques ou de guides et agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclaré conforme à l'une de ses normes.

La Norme internationale CEI 570-2-1 a été établie par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

La présente norme doit être lue conjointement avec la CEI 570 (1985) et son amendement 1 (1990).

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
34D(BC)255	34D(BC)264

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

**ELECTRICAL SUPPLY TRACK SYSTEMS
FOR LUMINAIRES –****Part 2: Mixed supply systems –
Section 1: Classes I and III**

FOREWORD

- 1) The IEC (International Electrotechnical Commission) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of the IEC is to promote international cooperation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, the IEC publishes International Standards. Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. The IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by technical committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 3) They have the form of recommendations for international use published in the form of standards, technical reports or guides and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 4) In order to promote international unification, IEC National Committees undertake to apply IEC International Standards transparently to the maximum extent possible in their national and regional standards. Any divergence between the IEC Standard and the corresponding national or regional standard shall be clearly indicated in the latter.
- 5) The IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with one of its standards.

International Standard IEC 570-2-1 has been prepared by sub-committee 34D: Luminaires, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

This standard is to be read in conjunction with IEC 570 (1985) and its amendment 1 (1990).

The text of this standard is based on the following documents:

DIS	Report on voting
34D(CO)255	34D(CO)264

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

SYSTÈMES D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PAR RAIL POUR LUMINAIRES –

Partie 2: Systèmes d'alimentation mixte – Section 1: Classes I et III

1 Généralités

1.1 *Domaine d'application*

La présente norme internationale s'applique aux systèmes de rails d'alimentation mixte pour la connexion simultanée à l'alimentation électrique des luminaires de classe I et de classe III, mais dans des ouvertures différentes du rail comportant deux pôles ou plus, avec une tension nominale maximale de 440 V entre pôles (conducteurs actifs), une fréquence nominale maximale de 60 Hz, et un courant nominal maximal par conducteur de 16 A pour une partie de classe I et 25 A pour une partie de classe III.

Cela s'applique aux systèmes de rails conçus pour un usage normal à l'intérieur, pour montage sur les murs ou au plafond, ou suspendus après. Ces systèmes de rails ne sont pas destinés aux endroits où règnent des conditions particulières comme sur les bateaux, véhicules ou lieux analogues, ni aux endroits dangereux, par exemple ceux où des explosions peuvent se produire.

1.2 *Références normatives*

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de la CEI 570. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document normatif est sujet à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de la CEI 570 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

CEI 598-1: 1992, *Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais*

CEI 1032: 1990, *Calibres d'essai pour vérifier la protection par les enveloppes*

ISO 4046: 1978, *Papier, carton, pâtes et termes connexes – Vocabulaire*

2 Définitions (voir figure 1)

Les définitions de l'article 2 de la CEI 570 s'appliquent, conjointement avec les définitions ou compléments suivants:

2.1 *Système de rail pour luminaire*

Supprimer «page 24».

ELECTRICAL SUPPLY TRACK SYSTEMS FOR LUMINAIRES –

Part 2: Mixed supply systems – Section 1: Classes I and III

1 General

1.1 Scope

This International Standard applies to mixed supply track systems for connecting both class I and class III luminaires simultaneously, but in different track openings to the electrical supply, with two or more poles with a maximum nominal voltage of 440 V between poles (live conductors), maximum nominal frequency of 60 Hz and a maximum nominal current per conductor of 16 A for a class I sector and 25 A for a class III sector.

It applies to track systems designed for ordinary interior use for mounting on, suspended from walls and ceilings. These track systems are not intended for locations where special conditions prevail as in ships, vehicles and the like and in hazardous locations, for example, where explosions are liable to occur.

1.2 Normative references

The following normative documents contain provisions which, through reference in this text, constitute provisions of this part of IEC 570. At the time of publication, the editions indicated were valid. All normative documents are subject to revision, and parties to agreements based on this part of IEC 570 are encouraged to investigate the possibility of applying the most recent editions of the normative documents indicated below. Members of IEC and ISO maintain registers of currently valid International Standards.

IEC 598-1: 1992, *Luminaires – Part 1: General requirements and tests*

IEC 1032: 1990, *Test probes to verify protection by enclosures*

ISO 4046: 1978, *Paper, board, pulp and related terms – Vocabulary*

2 Definitions (see figure 1)

The definitions of clause 2 of IEC 570 apply together with the following definitions or additions:

2.1 Luminaire track system

Delete "page 24".

2.3 Coupleur

Ajouter la note suivante:

NOTE – Les coupleurs peuvent réaliser la connexion électrique sur une seule partie uniquement (c'est-à-dire tension réseau ou TBTS).

2.4 Connecteur de raccordement au réseau

Ajouter après la note existante la nouvelle note 2 suivante et numéroté celle qui existe en note 1:

NOTES

2 Pour la partie TBTS, le connecteur de raccordement au réseau peut incorporer un convertisseur/transformateur TBTS alimenté directement depuis la partie à la tension du réseau.

2.5 Connecteur de luminaire

Ajouter le complément suivant:

La connexion électrique ne doit fonctionner que sur une seule partie uniquement.

2.6 Adaptateur

La définition de 2.6 s'applique, avec les compléments suivants:

Adaptateur (à la tension réseau)

Composant destiné uniquement à la connexion électrique et mécanique à la partie alimentée à la tension réseau.

Adaptateur (à la TBTS)

Composant destiné uniquement à la connexion électrique et mécanique des luminaires de classe III sur la partie du rail en TBTS.

3 Classification

Remplacer cet article par ce qui suit:

Les systèmes de rails pour luminaires doivent être une combinaison de classe I et de classe III, selon les dispositions de la section 2 de la CEI 598-1.

4 Prescriptions générales d'essai

Cet article de la CEI 570 s'applique.

5 Marquage

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes:

2.3 Coupler

Add the following note:

NOTE – Couplers may make the electrical connection on one sector only (i.e., mains voltage or SELV).

2.4 Track supply connector

After the existing note, add the following new note 2 and number the existing note as note 1:

NOTES

2 For the SELV sector, the track supply connector may incorporate a SELV convertor/transformer supplied directly from the mains voltage sector.

2.5 Luminaire connector

Add the following:

The electrical connection shall operate on one sector only.

2.6 Adaptor

The definition of 2.6 applies with the following additions:

Adaptor (at mains voltage)

A component used only for the electrical and mechanical connection on the sector supplied at mains voltage.

Adaptor (at SELV)

A component used only for the electrical and mechanical connection of class III luminaires to the SELV sector of the track.

3 Classification

Replace this clause by the following:

Luminaire track systems shall be a combination of class I and class III in accordance with the provisions of section 2 of IEC 598-1.

4 General test requirements

This clause of IEC 570 is applicable.

5 Marking

This clause of IEC 570 is applicable, together with the following requirements:

5.1 *Ajouter:*

Le marquage doit être indiqué sur la partie à la tension réseau et sur celle en TBTS.

5.5 *Ajouter à la fin du point a) ce qui suit:*

... et des accessoires. En complément, un avertissement indiquant que la charge mécanique doit correspondre à la charge totale des parties tension réseau et TBTS.

5.7 *Marquage*

La notice d'instructions du rail doit contenir l'avertissement suivant:

ATTENTION: AFIN DE RÉDUIRE LES RISQUES DE SURCHAUFFE ET D'INCENDIE,
NE PAS PONTER LES CONDUCTEURS

6 Prescriptions générales

Cet article de la CEI 570 s'applique.

7 Construction

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes:

7.1.1 Les composants ne doivent pas être interchangeables entre les parties à la tension réseau et celles en TBTS.

La conformité est à l'étude.

7.9.1 *Ajouter à la fin de la deuxième ligne du quatrième alinéa ce qui suit:*

... pour les composants fonctionnant à la tension réseau et à 500 V pour les composants fonctionnant en TBTS.

7.11 *Protection contre les courts-circuits*

Remplacer 7.11 par:

Le système de rail en TBTS doit incorporer des moyens de prévenir, dans le circuit secondaire, les courts-circuits accidentels entre les parties de polarités différentes transportant du courant.

7.11.1 Des moyens appropriés doivent être prévus, afin d'éviter de compromettre la sécurité, dans le cas d'un court-circuit non intentionnel, des conducteurs TBT de polarité opposée, non isolés, et accessibles par la chaîne d'essai.

NOTE – Il convient que les luminaires de classe III alimentés à partir d'une source TBTS séparée, non spécifiée, aient au moins un conducteur isolé. Lorsqu'il n'y a pas d'isolement, il convient que le fabricant du luminaire déclare le nombre maximal de VA au secondaire de la source TBTS, et il convient que l'essai soit réalisé à cette valeur.

5.1 Add:

The marking shall be put on the mains voltage sector and on the SELV sector respectively.

5.5 Add at the end of item a) the following:

... and accessories. In addition, a warning that the mechanical loading shall be intended as complete loading of mains voltage sector and SELV sector.

5.7 Marking

The instruction leaflet with the track shall contain the following warning:

CAUTION: TO REDUCE THE RISK OF OVERHEATING AND FIRE
DO NOT BRIDGE CONDUCTORS

6 General requirements

This clause of IEC 570 is applicable.

7 Construction

This clause of IEC 570 is applicable, together with the following requirements:

7.1.1 Components shall not be interchangeable between the mains voltage and SELV sector.

Compliance is under consideration.

7.9.1 Add at the end of the second line of the fourth paragraph the following:

... for components operating at mains voltage and to 500 V for components operating at SELV.

7.11 Short-circuit protection

Replace 7.11 by:

The SELV track system shall incorporate means to prevent accidental short circuits between current-carrying parts of different polarity in the output circuit.

7.11.1 Adequate means shall be provided to prevent impairing of safety due to unintended short-circuiting of uninsulated accessible ELV conductors of opposite polarity by the test chain.

NOTE – Class III luminaires supplied from a separate unspecified SELV supply should have at least one conductor insulated. Where insulation is not provided, the luminaire manufacturer should declare the maximum VA output of the SELV source and the test should be conducted at this value.

La conformité est vérifiée par l'essai de 7.11.2.

7.11.2 L'échantillon d'essai de type est alimenté de 0,9 à 1,1 fois sa tension nominale, avec sa charge la plus défavorable, et de telle manière qu'une chaîne d'essai comme celle spécifiée en 7.11.3 soit suspendue sur les parties non isolées, accessibles des conducteurs TBT. La chaîne d'essai doit former le plus court chemin possible, en chargeant les deux extrémités avec de petits poids*, mais sans provoquer de déformation mécanique. La chaîne d'essai ne doit pas fondre, et aucune partie de l'échantillon d'essai ne doit atteindre une température excédant les valeurs des tableaux 12.1 et 12.2 de la CEI 598-1.

7.11.3 *Chaîne d'essai*: Une chaîne de longueur suffisante, en métal non revêtu, ayant des maillons selon la CEI 1032, figure 10 et constituée de 63 % Cu/37 % Sn. La chaîne doit avoir une valeur de résistance maximale de 0,05 Ω /m lorsqu'elle est tendue avec une charge de 200 g/m.

La valeur de la résistance de la chaîne d'essai doit être vérifiée avant chaque mesure.

8 Lignes de fuite et distances dans l'air

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes:

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

8.2 Les lignes de fuite et distances dans l'air entre conducteurs de la partie à la tension nominale et de la partie TBTS doivent satisfaire au tableau 11.1 de la CEI 598-1 relatif à la classe II pour la tension maximale de fonctionnement utilisée.

9 Bornes

Cet article de la CEI 570 s'applique.

10 Câblage externe et interne

Cet article de la CEI 570 s'applique.

11 Endurance thermique et températures de fonctionnement

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes.

11.1 *Remplacer le second alinéa comme suit:*

La conformité est vérifiée par l'essai suivant:

Un luminaire type, comme celui décrit à la section zéro, paragraphe 0.4.2 de la CEI 598-1 pour la partie à la tension réseau, et un autre pour la partie TBTS doivent être montés sur le rail et connectés dans la position la plus défavorable en usage normal. Le rail doit être, de plus, chargé électriquement, afin d'être parcouru par le courant nominal comprenant le

* A l'étude.

Compliance is checked by the test of 7.11.2.

7.11.2 The type test sample is operated at 0,9 to 1,1 times its nominal voltage with its most unfavourable load and positioned such that a test chain as specified in 7.11.3 is hung over the accessible uninsulated parts of the ELV conductors. The test chain shall form the shortest path possible, by loading both ends with small weights*, but not causing mechanical distortion. The test chain shall not melt through, nor shall any part of the type test sample reach a temperature exceeding the values of tables 12.1 and 12.2 of IEC 598-1.

7.11.3 *Test chain:* A chain of sufficient length of an uncoated metal having links in accordance with IEC 1032, figure 10 and made of 63 % Cu/37 % Sn. The chain shall have a maximum resistance value of 0,05 Ω /m when stretched with a load of 200 g/m.

The resistance value of the test chain shall be checked before measurement.

8 Creepage distances and clearances

This clause of IEC 570 is applicable, together with the following requirements.

Add the following new subclause:

8.2 Creepage distances and clearances between conductors of mains voltage sector and SELV sector shall comply with table 11.1 of IEC 598-1 regarding class II for the maximum working voltage used.

9 Terminals

This clause of IEC 570 is applicable.

10 External and internal wiring

This clause of IEC 570 is applicable.

11 Thermal endurance and operating temperatures

This clause of IEC 570 is applicable, together with the following requirements.

11.1 *Replace the second paragraph as follows:*

Compliance is checked by the following test:

One typical luminaire, as detailed in section zero, subclause 0.4.2, IEC 598-1 for the mains voltage sector and one for SELV sector shall be mounted on the track in the most unfavourable position of normal use and electrically connected to it. The track shall be further electrically loaded so as to pass rated current, including the current to the

* Under consideration.

courant dans les luminaires, équivalent au courant nominal propre à chaque partie, jusqu'à ce que l'équilibre thermique soit atteint, ou au minimum pendant 1 h.

12 Protection contre les chocs électriques

Cet article de la CEI 570 s'applique.

13 Résistance à l'humidité

Cet article de la CEI 570 s'applique.

14 Résistance d'isolement et rigidité diélectrique

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes:

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

14.3 L'essai de rigidité diélectrique entre la partie à la tension réseau et la partie TBTS, doit être effectué sous une tension d'essai de 3 750 V.

15 Dispositions en vue de la mise à la terre

Cet article de la CEI 570 s'applique conjointement avec les prescriptions suivantes:

15.1 *Ajouter, à la fin, ce qui suit:*

La présente section s'applique uniquement à la partie à la tension réseau et à ses composants.

16 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement

Cet article de la CEI 570 s'applique.